



RECENSEMENT REGIONAL DE CONSULTANTS INTERVENANT SUR LE CHAMP DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

1- CONTEXTE

1.1. Les risques psychosociaux, priorité nationale de santé au travail

Les risques psychosociaux constituent un des grands enjeux nationaux de la santé au travail.

Ils entrent prioritairement dans les objectifs de prévention de la collectivité nationale avec des enjeux forts :

- En raison de leur coût social pour les individus (*maladies, mal être des salariés, perte de sens et de valeur du travail, ...*),
- Et de leur coût économique pour la collectivité de travail (*absentéisme, turn-over, etc...*)

D'une réglementation limitée au harcèlement sexuel dans les années 1990, le concept de santé mentale intègre le droit du travail avec la loi du 17 janvier 2002. Avec ce texte, la santé au travail est passée de la notion d'*absence de pathologie* à la notion de *bien être physique, mental et social*.

L'employeur, dans le cadre de son obligation générale de protection de la santé et de la sécurité de ses salariés, est désormais soumis à l'obligation d'intégrer les risques psychosociaux dans l'évaluation des risques de l'entreprise, et de prendre toutes les mesures utiles pour les prévenir.

Cette prise de conscience, tant au plan européen qu'au plan national, a débouché sur la signature d'accords importants sur le stress (accord européen du 8 octobre 2004 et accord national du 2 juillet 2008).

Néanmoins, la prévention des risques psychosociaux soulève de nombreuses difficultés. C'est la raison pour laquelle la communication, la sensibilisation ainsi que l'appui méthodologique vers les acteurs de l'entreprise sur cette problématique sont une priorité.

1.2. Dynamique régionale sur le champ de la prévention des risques psychosociaux

Les institutionnels régionaux mènent depuis de nombreuses années des actions dans le domaine de la prévention des risques psychosociaux, sous l'angle à la fois :

- de la veille et du développement de la connaissance,
- du développement de l'information à destination des préventeurs et des entreprises,
- et enfin du développement d'actions de prévention vers les entreprises régionales.

A l'initiative de la DRTEFP, un **comité régional de prévention des FPS a été constitué**. Les objectifs de ce groupe, composé d'institutionnels (CRAM-SE, ORS, ACT Méditerranée), de préventeurs (consultants, médecins du travail), et de représentants du personnel, sont :

- Suivre et animer les actions régionales engagées par les différents acteurs et favoriser le développement des initiatives ;
- Créer une dynamique pluridisciplinaire et permettre une réflexion collective sur les opportunités d'actions sur le champ de la prévention des facteurs psychosociaux ;
- Capitaliser les travaux du réseau ainsi constitué via un vecteur de communication périodique « **les cahiers des facteurs psychosociaux** » (trois numéros par an) ;
- Organisation de journées de communication vers les entreprises : dans la continuité du colloque de novembre 2007 « **risques psychosociaux : comment faire ?** », la DRTEFP, la CRAM-SE et ACT Méditerranée proposent une seconde rencontre pour appuyer l'action concrète sur ce sujet en entreprise. Ainsi le 12 mars 2009, le colloque : « **risques psychosociaux : comment faire ? les indicateurs pour les repérer** » proposera un apport méthodologique et des témoignages d'entreprise sur cette première étape indispensable de la démarche de prévention des risques psychosociaux.

2- RECENSEMENT REGIONAL DE CONSULTANTS

Afin de conforter cette dynamique, et de faciliter la mise en œuvre concrète de la démarche d'évaluation des risques psychosociaux dans les entreprises, la DRTEFP, la CRAM-SE et ACT Méditerranée souhaitent réaliser un **recensement des ressources régionales susceptibles d'accompagner les entreprises sur le champ des risques psychosociaux.**

- **Objectif du recensement**

Identifier les consultants susceptibles d'intervenir sur les risques psychosociaux dans les entreprises de la région PACA.

- **Etapas ultérieures**

A partir de ce recensement, sur la base d'un cahier des charges établi par nos institutions, construire un réseau régional de consultants pour :

- Echanger,
- Capitaliser,
- Etre associé,
- Accompagner les entreprises dans la maîtrise des risques psychosociaux.

Modalités de réponse :

Le consultant devra constituer un dossier contenant :

- Présentation du cabinet,
- CV du consultant (2 pages maximum) (le réseau sera composé par les individus et non leur cabinet) et ses références,
- Description d'une intervention type sur les RPS sur 3 pages maximum reprenant :
 - la description de la demande,
 - les hypothèses,
 - la démarche employée,
 - les préconisations.

Les dossiers sont à

➡ envoyer par mail, à :

Géraldine CATSIVELAS,
ingénieur de prévention de la DRTEFP
geraldine.catsivelas@travail.gouv.fr

➡ Copie à :

Christine CARMIGNANI
Chargée de mission à ACT Méditerranée
c.carmignani@anact.fr

Echéance : au plus tard le **13 mars 2009.**

Instruction des dossiers

Un comité de pilotage régional composé par la DRTEFP, la CRAM-SE et ACT Méditerranée sera chargé de synthétiser le résultat de ce recensement à partir des dossiers reçus et de l'analyse de leur contenu.

Les consultants seront ensuite **tenus informés des suites** qui seront données à ce recensement **par courriel.**